

Compte Rendu du conseil des Ministres en Date du Samedi 22 Mai 2010

Ce samedi 22 mai 2010 s'est tenu au siège du Ministère des affaires Etrangères et de la coopération, à Brazzaville, un **Conseil des Ministres**, sous l'autorité du Président de la République, Chef de l'Etat, son Excellence Denis SASSOU NGUESSO

L'ordre du jour a principalement porté sur l'examen de deux projets de lois présentés par le Ministre de la Recherche Scientifique, et trois projets de décrets soumis respectivement par :

- Le Ministre des transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande ;
- Le Ministère des petites et Moyennes Entreprises et de L'artisanat ;
- Le Ministère des Postes, Télécommunications et des Nouvelles Technologies de la communication.

Abordant le Premier point de l'ordre du jour, qui concerne la création de deux instituts Nationaux de Recherche, le Conseil des Ministres a pris préalablement acte du constat selon lequel notre dispositif national de recherche scientifique se caractérise actuellement par la juxtaposition de structures concurrentes dénommées « centres de recherche », « groupes de recherche », qui fonctionnent sans une réelle cohérence et complémentarité des uns vis-à-vis des autres. Il résulte de cette situation :

- Une inégale viabilité des établissements de recherche existants ;
- Une inégalité des effectifs qui y évoluent
- Et la concentration de ces établissements scientifiques à Brazzaville, plus exactement, 12 sur 19.

-Une difficulté manifeste pour l'évaluation externe de notre système national de recherche scientifique, mais aussi pour les instances consultatives du département de la recherche. Les mesures correctives, qui ont conduit à la reformulation de notre architecture de recherche, devront permettre à mettre :

De regrouper les établissements Publics de recherche selon des critères de cohérence scientifique et de finalités appliquées communes ;

De concentrer les ressources humains et l'expertise spécialisées dans le souci d'une meilleure efficacité ;

De mieux articuler l'implantation des sites de recherche scientifique au schéma national d'aménagement du territoire

De mieux intégrer la recherche appliquée à l'effort national de modernisation et d'industrialisation.

Ainsi, le Ministre de la Recherche Scientifique, Monsieur Henri OSSEBI a soumis à l'approbation du Conseil des Ministres deux projets de lois portant création de deux Instituts Nationaux de Recherche. IL s'agit de :

1) L'institut National de Recherche en Sciences de la Santé

Qui regroupe en son sein :

Le groupe de recherche biomédicale ;

L'unité de recherche sur la nutrition et l'alimentation humaine ;

L'unité de recherche sur l'épidémiologie des endémies ;

L'unité de recherche sur la physiologie rénale et l'hypertension ;

L'unité de recherche sur les plantes psychotropes.

Le siège de l'institut national de recherche en sciences de la santé est fixé à Brazzaville.

- 2) L'Institut National de Recherche en Sciences Exactes et Naturelles qui regroupe :
 - Le centre de recherche sur la conservation et la restauration des terres ;
 - Le centre d'études sur les ressources végétales ;
 - Le groupe de recherche en sciences exactes et naturelles ;
 - L'unité de recherche sur les écosystèmes aquatiques ;
 - L'unité de recherche sur la physique de l'atmosphère et la bioclimatologie ;
 - L'unité de recherche sur les recherches microbiennes.

Le siège de l'Institut National de Recherche en Sciences Exactes et Naturelles est fixé à Pointe-Noire.

Au-delà de tout ce qui précède, le but poursuivi par le Ministère de la Recherche Scientifique est de donner davantage de vitalité et de visibilité à notre dispositif de recherche ; ceci d'ailleurs à la lumière des prescriptions du projet de société de son Excellence, Denis SASSOU NGUESSO, le chemin d'avenir.

Les deux projets de lois ont été adoptés par le Conseil des Ministres.

Au **deuxième point** de l'ordre du jour, le Ministre d'Etat, Coordonnateur du pôle des infrastructures de base, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, Monsieur Isidore MVOUBA, a soumis au Conseil des Ministres l'examen d'un projet de décret fixant les conditions d'agrément et d'exercice des professions de la navigation fluviale et des professions connexes.

Au sens du projet de décret, les professions de la navigation fluviale sont celles liées à toutes les activités de transport fluvial qui consistent à exploiter des bâtiments en propre ou en location. Elles concernent les affréteurs, les fréteurs et les propriétaires.

Les professions connexes concernent l'ensemble des activités qui concourent à la réalisation des opérations se rapportant au transport fluvial. Ce sont les commissionnaires ou courtiers, les commissaires, les acconiers, les pilotes, les releveurs et les lamaneurs.

L'accès à toutes ces professions sera soumis à l'obtention d'un agrément d'un an, délivré par le Ministre chargé de la navigation fluviale, suivant un dossier de demande déposé à la Direction Général de navigation fluviale. Il convient de noter que ce projet de décret a été pris en raison de l'absence d'une réglementation précise sur l'accès aux professions de la navigation fluviale.

Cette absence a régulièrement occasionné, chez les exploitants, l'inobservation des conditions générales de sécurité des voyageurs et des marchandises dangereuses telles que les hydrocarbures.

Le Président de la République, son Excellence Denis SASSOU NGUESSO a demandé au Ministre d'Etat, Coordonnateur du pôle des infrastructures de base, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, Monsieur Isidore MVOUBA, de procéder à la réglementation du service des transports commun dans nos villes. En cette occasion, le gouvernement devra s'assurer de la qualité du matériel roulant en ayant recours à des contrôles techniques. Il s'agira aussi d'organiser la profession de transporteur.

Ce projet de décret a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil des Ministres.

Le Conseil des Ministres s'est ensuite attardé sur le projet de décret présenté par le Ministre des Petites, Moyennes, Entreprises (PME) et de l'Artisanat, Madame Yvonne Adelaïde MOUGANY, portant approbation de la politique nationale de développement des PME et de l'Artisanat.

Ce projet de décret vise à « promouvoir », dans le cadre du projet de développement du secteur privé national formel, un secteur de PME et de l'Artisanat capable d'accroître sa contribution à la production de richesses et de la création d'emplois dans le contexte général de la lutte contre la pauvreté, mais aussi dans le cadre de la diversification de l'appareil productif national.

Le projet de politique nationale de développement des PME et de l'Artisanat prévoit entre autres :

- L'amélioration du climat général des affaires et des investissements ;
- L'environnement institutionnel et juridique ;
- L'amélioration des performances et stabilité du cadre macroéconomique ;
- Les mécanismes de suivi/évaluation.

Le Président de la République, son Excellence **Denis Sassou Nguesso**, a une nouvelle fois insisté sur la nécessité de soutenir financièrement ce secteur de notre économie.

Ce projet de décret a été soumis à l'approbation des membres du conseil des Ministre qui l'ont adopté à l'unanimité.

Le dernier décret examiné a été introduit au Conseil des Ministres par le Ministre des Postes, Télécommunications et des Nouvelles Technologies de la Communication, **Monsieur Thierry MOUNGALLA**. Il porte sur l'identification des souscripteurs d'abonnements aux services de téléphonie fixe et mobile, et la conservation des données des communications électroniques.

Ce projet de décret a été élaboré en se fondant sur les dispositions de la loi du 25 novembre 2009, portant réglementation du secteur des communications électroniques qui fait obligation aux opérateurs de téléphonie mobile de procéder à l'identification des abonnés et à la conservation des données des communication électroniques. Cette loi a été formulée pour des raisons majeures de défense et de sécurité, de lutte contre le banditisme et la pédophilie, contre le trafic terrorisme, le trafic des stupéfiants et la cybercriminalité.

Ce projet de décret a été adopté à l'unanimité des Membres du Conseil des Ministres.

Madame **Claudine MUNARI**, Ministres du Commerce et d'Approvisionnements, a entretenu le Conseil des Ministres su l'Exposition Universelle des Shanghai 2010.

Environ 240 pays et organisations internationales dont 50 du continent africain prennent part, de mai à octobre 2010, à l'Exposition Universelle de Shanghai sur le thème « Meilleure ville, Meilleure vie ».

Durant les sis (6) mois de l'exposition, les gouvernements et décideurs du monde vont, à travers délégué, échanger leurs expériences de vie urbaine et répandre idées novatrices sur le développement des villes. La finalité est d'explorer de nouveaux modèles d'habits, de travail, de comportements sociaux tant individuels que collectifs et de s'offrir ainsi, des pistes et exemple pour la création d'une société écologique, garantissant à l'humanité un développement durable.

La journée d'honneur du Congo est le 16 juin. Ce grand moment sera suivi le 17 juin, d'un forum économique de deux heures portant sur « les opportunités d'investissements au Congo » à l'attention des opérateurs économiques chinois et d'ailleurs.

Cinq autres forums thématiques comportent avantageusement le thème principal ; « meilleure ville, meilleure vie » autour des points suivants :

- Développement durable et technologies de l'information et de la communication ;
- Culture, héritage culturel et régénération urbaine ;
- Responsabilité urbaine et changements environnementaux ;
- Transformations économiques : relations entre villes et campagnes.

Ces forums thématiques, d'une durée de deux (2) jours au plus, se déroulent en dehors de Shanghai.

Pour terminer le Conseil des Ministres a procédé à quelques nominations dans les départements suivants :

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

OWASSA Daniel : Secrétaire du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

NGUIA Pierre : Inspecteur Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

ADOUKI Rubain : Secrétaire Général adjoint, chef de département des services généraux ;

KIBONGUI SAMINOU Anne-Marie Rose : Secrétaire Générale adjointe, chef de département Afrique ;

ITOUA APOYOLO Chantal Maryse : Secrétaire Générale adjointe, chef de département Europe, Amérique, Asie et Océanie ;

MAKAYA SAFOUESSE Lazare : Secrétaire Général adjoint, chef de département affaires multilatérales ;

MADOUKA David : Secrétaire adjoint, chef de département du protocole diplomatique et des affaires consulaires ;

BIKOUMOU Bienvenu Roland Michel : Directeur du centre d'analyse et de prospective.

Sont nommés Ambassadeurs itinérants :

NDOUNGA Patrice ;

ITOUA Rigobert ;

ISSOMBO Roger ;

KAMBA Jean-Marie ;

MAPINGOU Paul Alexandre ;

EPENY OBONDZO Eric.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

MOKOKO WONGOLO Emile : Directeur Général de la Société Nationale de Distributeur d'Eau.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

EKA Henri-Vital : Directeur Général de l'éducation de base ;

OSSEY Clémence : Directrice Générale de l'enseignement secondaire ;

OTALOU Jean-Fidèle : Directeur Général de l'administration scolaire ;

MOULOUDA-MALONGA née **ASSASSA Pascaline** : Directrice Générale de l'Alphabétisation ;

MAYOUKOU Gaëtan : Inspecteur Général de l'enseignement primaire, secondaire et l'alphabétisation ;

IBIOU Gilbert : Directeur Général de l'institut National de recherche et d'action pédagogique ;

NDOUA Serge Gervais Didier : Directeur des Etudes et de la planification ;

ASSESE Marie Pascaline : Directrice de la formation continue ;

NBENGA Jean-Pierre : Directeur des examens et concours ;

MAZONGA Bruno : Directeur de la Coopération ;

ONDONGO née **OKOUA Béatrice Perpétue** : Directrice de l'agrément et du contrôle des établissements privés d'enseignement général.

Commencé à 10h, le Conseil des Ministres de ce jour : samedi 22 mai 2010, s'est terminé à 13h20.